



Location PTZ et chômage

Par Mikeeey92

Bonjour,

Mon épouse et moi avons fait l'acquisition d'un appartement financé en partie par le PTZ.
Dans les conditions de location dans les 6 années suivant l'acquisition il y a le chômage durant 1 an de l'emprunteur.

Ma compagne étant co-emprunteur sur le prêt, est-elle concernée par cette règle ?

Pouvons nous donc nous mettre légalement en location ? Sachant que moi j'ai bien une activité salariée.

Merci par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Elle est co-emprunteur, mais a-t-elle une part de propriété ?
Demandez au centre des impôts, car il y a un gros risque...

Par Mikeeey92

Bonjour,

Oui elle a bien une part propriété à 50%